

Arrêté n° 2023/082
Instituant un bureau central de vote électronique
Comité Social Territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la délibération n° 2023/028 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne en date du 7 juillet 2023 fixant la date des élections et le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 7 titulaires et à 7 suppléants,
Vu la délibération n° 2023/029 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne en date du 7 juillet 2023 adoptant les modalités d'organisation des élections des représentants du CST,
Vu mon arrêté du 10 juillet 2023 fixant la date des élections au 21 septembre 2023,
Considérant la consultation des organisations syndicales représentées au Comité social territorial le 25 mai 2023,

ARRETE

Article 1 : Il est institué auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, Téléport 1, Avenue du Futuroscope, Arobase 1, CHASSENEUIL-DU-POITOU (86360), un bureau central de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial (CST) compétent à l'égard des agents des collectivités et établissements publics relevant du CST placé auprès du Centre de gestion de la Vienne.

Article 2 : Ce bureau de vote sera composé comme suit :

Président : Edouard RENAUD ;	Suppléant : Rémy MARCHADIER
Secrétaire : Isabelle JADAUD-PRESSAT ;	Suppléant : Vincent REVUELTA
Délégués des organisations syndicales :	
- Liste CFDT Interco 86 : Catherine NEVEUX ;	Suppléant : Martial REBEYRAT
- Liste CSD86 CGT : Karine GUITTON ;	Suppléant : Jean-Louis ALBERT
- Liste Force Ouvrière : Laurence MENANTEAU ;	Suppléant : Olivier GENEST
- Liste SAI : Sylvie PIMOT ;	Suppléant : Saïd BOUNAR
- Liste UNSA territoriaux : Arnaud DUPUY ;	Suppléante : Barbara BESSE

Article 3 : Le bureau central de vote électronique sera ouvert du lundi 18 septembre 2023 à 10 heures jusqu'au jeudi 21 septembre 2023 à 16 heures.

Article 4 : Les agents qui relèvent du Comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne votent par voie dématérialisée.
Les électeurs votent à bulletin secret pour une liste sans radiation ni adjonction de noms et sans modification sous peine de nullité.

Article 5 : Vingt minutes après la clôture du scrutin fixée le jeudi 21 septembre 2023 à 16 heures, sera procédé au dépouillement des votes.

Le bureau central de vote détermine alors le nombre total de suffrages valablement exprimés obtenus par chaque liste.

Le bureau central de vote établit le procès-verbal récapitulatif de l'ensemble des opérations électorales et procède à la proclamation des résultats. Ces résultats sont transmis par courriel au Préfet de la Vienne.

Article 6 : Un exemplaire du procès-verbal sera expédié sans délai au Préfet de la Vienne par le Président du Centre de Gestion ou son représentant, ainsi qu'aux délégués de liste et affiché.

Le Centre de Gestion informe du résultat des élections les collectivités territoriales et établissements publics relevant du Comité social territorial placé auprès de lui.

Chaque collectivité ou établissement public assure la publicité des résultats.

Article 7 : Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de 5 jours francs à compter de la proclamation des résultats (soit le mercredi 27 septembre 2023 – 24 heures au plus tard) devant le Président du bureau central de vote qui statue dans les 48 heures en motivant sa décision et en adresse immédiatement une copie au Préfet.

Article 8 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Vienne et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 7 septembre 2023,

Le Président,

A circular official stamp of the Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne is overlaid with a blue ink signature. The signature appears to be 'Edouard Renaud'. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE' and '19000 CHASSENEUIL DU POITOU'.

Edouard RENAUD

LE PRESIDENT :

** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

AR Prefecture

086-288600232-20230912-ARRETE2023_082-AR
Reçu le 12/09/2023
Publié le 12/09/2023